



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-451

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2016-451

Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Réalisation des groupes scolaires prévus au programme des équipements publics - Principe de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le programme d'aménagement d'ensemble des Bassins à flot, approuvé par délibération n° 2010-0136 en date du 26 mars 2010, prévoit dans son programme des équipements publics la création de 24 classes générées par les apports de population de l'opération d'aménagement.

Ces classes seront réalisées en deux groupes scolaires localisés sur le plan joint en annexe :

- « BAF 1 – Chartrons », situé sur l'îlot C11 du plan-guide, entouré par les rues Marcel Pagnol, Bourbon, et la sente Canis,
- « BAF 2 – Bacalan », situé sur l'îlot B2 du plan-guide, entouré par les rues Delbos et de Ouagadougou.

Bordeaux Métropole souhaite confier la création de ces groupes scolaires à la ville de Bordeaux, selon les dispositions prévues par la délibération n° 2015-745 du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 novembre 2015.

Il est ainsi envisagé que la ville de Bordeaux réalise les 24 classes prévues au Programme d'aménagement d'ensemble (PAE); elle pourra y adjoindre, en fonction des besoins et dans un effort de mutualisation des locaux et de rationalisation des surfaces fixé comme objectif par la délibération sus-citée, sous sa propre compétence et par son propre financement, des programmes complémentaires d'équipements publics également prévus au PAE ou des classes supplémentaires. Elle pourra conduire les deux opérations de façon conjointe.

Chacun de ces groupes scolaires fera l'objet d'une convention entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, soumise à une prochaine délibération. Dans l'attente de la stabilisation de l'ensemble des paramètres de ces deux projets, il est nécessaire d'ores et déjà que Bordeaux Métropole se prononce sur le principe de confier la réalisation de ces groupes scolaires à la ville, afin d'autoriser celle-ci à avancer dans les études et à lancer les consultations nécessaires.

Bordeaux Métropole se rendra maître des assiettes foncières des classes dont elle confie la maîtrise d'ouvrage à la ville ; la convention détaillera dans chaque cas les modalités de la mise à disposition de ce

foncier. La convention prévoira par ailleurs les modalités de réalisation des études et travaux et les modalités de remise de l'ouvrage à Bordeaux Métropole.

Enfin, chaque convention détaillera les modalités de financement du projet, étant entendu que pour chaque classe identifiée au PAE, le financement de Bordeaux Métropole est plafonné à 500.000€HT par classe en vertu de la délibération du 27 novembre 2015, soit un plafond global de 12.000.000€HT pour 24 classes. Ce financement est également encadré par la délibération n° 2010-0136 en date du 26 mars 2010 créant le PAE des Bassins à flot, qui prévoit que 400.000€ par classe (soit 9.600.000€ au total) sont issus des participations constructeurs. Comme le prévoit la délibération du 27 novembre 2015, la ville assure pour sa part le financement des éventuels dépassements (hors cas particuliers prévus par la délibération), et des éventuelles classes supplémentaires. Le financement des équipements publics complémentaires est assuré conformément à la délibération du 26 mars 2010.

Au fur et à mesure de leur réalisation, les classes concernées seront confiées en gestion à la ville de Bordeaux pour une durée de 10 ans, selon des modalités à définir ultérieurement par convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5215-20-1, L5217-1, L5217-2, L5215-27 et L5217-7,

VU la délibération n° 2010-0136 en date du 26 mars 2010 créant le PAE des Bassins à flot,

VU la délibération n°2015-745 du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 novembre 2015 sur le financement des groupes scolaires par Bordeaux Métropole en opération d'aménagement d'intérêt métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'adopter en premier lieu le principe de confier à la ville de Bordeaux la réalisation des 24 classes prévues à l'opération afin de lui permettre d'avancer sur les projets de groupes scolaires dans l'attente de l'approbation des conventions relatives à chaque projet,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe de confier la création des 24 classes prévues au PAE des Bassins à flot à la ville de Bordeaux dans les conditions décrites ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser d'ores et déjà la ville de Bordeaux à lancer les études et consultations nécessaires à la réalisation de ces équipements.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2016	Monsieur Michel DUCHENE

PAE des Bassins à flot – Localisation des groupes scolaires

